

DECISIONS DE LA PRESIDENTE

EN VERTU DES DELEGATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 13 OCTOBRE 2020

AFFICHAGE

Numéro	Objet	Décision
2022-DEC-8	<p>Adhésion de la commune de Bonnebosq au service de Conseil en Energie Partagé pour le suivi des consommations et dépenses d'énergies de ses bâtiments (CEP-niveau 1)</p> <p><i>Annule et remplace les dispositions de la décision N° 2021-DEC-62 relatives à cette commune</i></p>	<p>Art. 1 : annuler et remplacer les dispositions de la décision n° 2021-DEC-62 en date du 12 octobre 2021, relatives à la commune de Bonnebosq,</p> <p>Art. 2 : accepter l'adhésion de la commune de Bonnebosq au service de Conseil en Energie Partagé pour le suivi des consommations et dépenses d'énergies (niveau 1) de ses bâtiments sur la base d'une participation communale de 170 €/an et d'une contribution du SDEC ÉNERGIE de 680 €/an,</p> <p>Art. 3 : imputer le reste à charge annuel de la commune, à l'article 747485 du budget principal du SDEC ENERGIE,</p> <p>Art. 4 : mettre en œuvre cette décision et signer la convention établie à cet effet et l'ensemble des pièces, documents et actes s'y rapportant,</p> <p>Art. 5 : insérer la présente décision au registre des délibérations et d'en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.</p>

Cette décision est consultable, sur demande auprès du service des Assemblées, pendant les horaires d'ouverture du Syndicat.

La Présidente du SDEC ÉNERGIE,



Catherine GOURNEY-LECONTE